



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-20

L'an deux mille vingt-deux,
Le 15 septembre 2022 à 19 heures,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 08 septembre 2022
Date d'affichage : Le 08 septembre 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Jean-Pierre FLOUR, Bernard MOUSSAY, Emilie LISSE, Betty BONNAFOUS, Sylviane CORNET, Tatiana LECUYER, Julien DIEU, Valérie DELATTRE, Philippe LELIEVRE

Excusé(e)s avec pouvoirs :

16/19

- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Dominique NAVET
- Patrick GOMEL donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX

3/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Fabienne PRIMA est nommée secrétaire de séance.

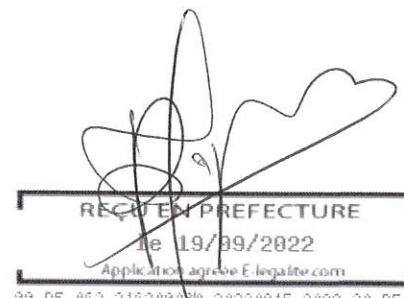
Modifications sur les tarifications cantine municipale

Monsieur le Maire expose les décisions prises par la commission finances en date du 12 septembre 2022.

Il conviendrait de modifier les tarifs de la cantine municipale comme suit :

- Ticket Capellois 4,10€
- Ticket Extérieur 5,40€
- Ticket Adultes 4,50€

La tarification des garderies reste inchangée : 1,25€ le matin – 1,80€ le soir




Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (14 voix pour – 1 abstention – 4 voix contre) valide la modification des tarifs de cantine municipale

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-les-Boulogne, le 15/09/2022

Le Maire,


Jean-Michel DEGREMONT.

Certifié et rendu exécutoire le : 19 SEP. 2022



REÇU EN PREFECTURE

le 19/09/2022

Application agréée E.legisite.com

99_DE-062-216209080-20220915-2022_20-DE